

Accessibilité: un chantier colossal à mener en cinq ans

Seuls 20% des diagnostics des travaux à effectuer auraient été réalisés.

LE TEMPS presse. Transports, lieux publics, magasins... Dans cinq ans, au 1^{er} janvier 2015, toutes les villes devront être accessibles aux personnes handicapées. Un chantier titanesque. Cette obligation constitue l'un des piliers de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées.

Aujourd'hui, à mi-chemin du délai, les associations tirent la sonnette d'alarme. « Sur les quelque 650 000 bâtiments accueillant du public, seuls 20% des diagnostics des travaux à effectuer auraient été réalisés », estime Jean-Marie Barbier, président de l'APF (Association des paralysés de France). Manque d'information, factures élevées : les raisons du retard ne manquent pas.

« Le problème, pour toutes les communes, c'est le coût », explique Caroline Cayeux, maire UMP de Beauvais, ville pilote pour le handicap en 2004. Convaincue que ces travaux sont indispensables, elle estime que les délais imposés par la loi sont intenable. « Le coût représente chez nous un budget annuel,

soit environ 100 millions d'euros. Pour une petite commune, c'est parfois le budget de tout un mandat ! » Selon l'APF, il s'agit plutôt d'un problème de prise de conscience, car « en 2030, personnes âgées et handicapées représenteront près de la moitié de la population française ».

Dérogations

Commerçants, dirigeants de centres de loisirs ne voient en effet pas toujours d'un bon œil la réalisation de travaux qu'ils jugent parfois complètement inutiles. Comme ce centre équestre, installé dans une ancienne ferme de l'Oise, réfractaire à l'installation d'une rampe d'accès sur ses chemins boueux. Heureusement, le préfet peut accorder des dérogations aux « dépenses hors de proportion avec le service rendu ou avec le coût des établissements et services ».

« Aucune amende n'est prévue pour sanctionner les retardataires », déplore Jean-Marie Barbier. Notre seul choix sera-t-il d'attaquer en justice les lieux qui ne se seront pas mis aux normes ? » Face au retard, le président de l'APF craint que la date butoir de 2015 soit repoussée. Sans compter qu'une autre échéance risque de bousculer le

Les rendez-vous de la loi

23 décembre 2009 : un plan de mise en accessibilité de la voirie doit avoir été fait par les communes.

1^{er} janvier 2010 : diagnostic obligatoire des travaux pour les établissements de l'État et ceux pouvant accueillir plus de 700 personnes.

1^{er} janvier 2015 : l'ensemble des locaux ouverts au public doit être accessible aux personnes handicapées.

calendrier. D'ici à 2020, le secteur du bâtiment va devoir œuvrer pour réduire les consommations énergétiques du parc existant. Une promesse du Grenelle de l'environnement. Nombre d'établissements pourraient donc réunir les deux projets. « Le gros des travaux devrait commencer l'année prochaine, mais beaucoup se fera entre 2015 et 2020 », prévoit donc Jean-Pierre Serrus, fondateur d'Accès-métrie, spécialiste des diagnostics. Selon ce dernier, entre 15 et 20 % des travaux à effectuer par les départements, régions et communes seraient déjà effectués. Pas plus.

A. L.